

Caisse de pension Valora – Changement d’année 2021/2022

Clôture annuelle 2021: Délais

Afin d’éviter autant que possible toute différence entre notre comptabilité et la vôtre, nous vous prions de bien vouloir respecter les délais indiqués concernant les travaux de clôture et vous remercions par avance de votre coopération.

D’ici jeudi, le 06.01.2022 à 17.00 heures

- Tous les avis de modifications / mutations (entrées, sorties, modifications de salaire, etc.) qui concernent l’année 2021 doivent nous être transmis.
- Les informations que nous recevrons après cette date ne pourront plus être traitées et ne seront donc pas prises en compte pour l’exercice 2021.

Dès lundi, le 10.01.2022

- Envoi des décomptes de cotisations de décembre 2021

Taux de cotisations employé et employeur (plan de base)

Comme déjà annoncé au printemps 2021, la Caisse de pension Valora introduira des plans d’épargne au choix pour les cotisations des employés à partir du 01.01.2022.

Cotisations d’épargne en pourcentage du salaire par groupe d’âge pour les variantes des plan d’épargne «Light», «Plus» et «Max»:

Cotisations d’épargne au choix dues par l’employé dans le plan de base
(salaire annuel minimum de CHF 21’510)

Age	2021	2022			
	Employé	Light Employé	Plus Employé Plan standard	Max Employé	Toutes les variantes Employeur
25–34	4,75 %	4,75 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
35–44	7,25 %	7,25 %	7,50 %	8,00 %	8,00 %
45–54	7,75 %	7,75 %	8,00 %	10,50 %	10,50 %
55–65	8,25 %	8,25 %	8,50 %	11,00 %	13,00 %
66–70	8,25 %	8,25 %	8,50 %	11,00 %	13,00 %

Cotisations d’épargne au choix dues par l’employé dans le plan supplémentaire
(salaire annuel à partir de CHF 148’400)

Age	2021	2022			
	Employé	Light Employé Plan standard	Plus Employé	Max Employé	Toutes les variantes Employeur
18–70	1,00 %	1,00 %	2,00 %	3,00 %	3,00 %

Baisse du taux de conversion de 5,5% à désormais 5,3% au 01.01.2022 pour les hommes âgés de 65 ans et pour les femmes âgées de 64 ans. Les taux de conversion pour les retraites anticipées seront également adaptés en conséquence.

Chiffres clés de la prévoyance professionnelle à partir du 01.01.2022

Introduction des «plans d’épargne au choix» à partir de janvier 2022

Seuil d’entrée de CHF 21’510.00

Diminution du taux de conversion

Montants limites

Montants limites (en CHF)	État au 1 ^{er} janvier 2022
Rente de vieillesse maximale AVS	28’680
Seuil d’entrée (plan de base)	21’510
Montant de coordination (plan de base)	21’510
Salaire annuel assuré min. (plan de base)	3’585
Salaire annuel assuré max. (plan de base)	838’890
Seuil d’entrée (plan complémentaire)	148’400
Montant de coordination (plan complémentaire)	143’400
Salaire annuel assuré min. (plan complémentaire)	5’000
Salaire annuel assuré max. (plan complémentaire)	717’000
Rente AI assurée max.	344’160

Taux d'intérêt

Taux d'intérêt	État au 1 ^{er} janvier 2022
Taux d'intérêt LPP	1,00%
Taux d'intérêt d'épargne	(pour l'année en cours) 1,00%
Taux d'intérêt projeté	(pour les années suivantes) 2,00%/1,00%
Taux d'intérêt moratoire	2,00%
Intérêt de mutation pour sorties en cours d'année	1,00%

Le taux d'intérêt projeté, le taux d'intérêt technique ainsi que le taux d'intérêt de mutation peuvent être contrôlés et redéfinis à tout moment par le Conseil de fondation.

Règlement de prévoyance à partir du 01.01.2022

Dès mi-décembre 2021, vous trouverez sur notre page d'accueil le nouveau règlement de prévoyance, valable à partir du 01.01.2022.

NOUVEAU : „myVPK” pour les employeurs à partir de janvier 2022

Le portail en ligne "myVPK" pour les assurés de la Caisse de pension Valora a pu être introduit dès début octobre 2021.

A partir de janvier 2022, vous pourrez, en tant qu'employeur, nous transmettre en ligne via "myVPK", par exemple, des données salariales et des mutations ou générer vous-même des listes de cotisations et des extraits de compte.

Dans les prochains jours, vous recevrez par courrier séparé de plus amples informations (y compris les caractéristiques d'identification) ainsi que des instructions à ce sujet.

Factures avec code QR

Depuis novembre 2021, la Caisse de pension Valora envoie ses factures mensuelles avec un code QR. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact directement avec Madame Laëtizia Casciano.

Contact équipe CPV

Ecrivez-nous à:
pensionskasse@valora.com

ou

Appelez-nous au:
061 467 20 20

L'équipe de la Caisse de pension se tient volontiers à votre disposition. Prenez contact avec nous !

Andreas Bühlmann	Directeur	Tel. 061 467 36 01
Anita Fuhrer	Conseillère spécialisée en assurances sociales auprès des bénéficiaires de rentes et employeurs	Tel. 061 467 36 02 (le mercredi absente)
Irène Bloch	Conseillère Prévoyance auprès des assurés actifs	Tel. 061 467 36 04 (le lundi et le mardi absente)
Laëtizia Casciano	Comptable	Tel. 061 467 36 03 (le vendredi absente)
Olivia Isella	Secrétaire / Assistante	Tel. 061 467 36 05 (le lundi absente)

Web pour tous les formulaires, fiches informatives ainsi que notre règlement de prévoyance actuel: www.valora-pensionskasse.com